Intervention de F. Delcombre au conseil municipal du 18 décembre 2008

POINT 15. CONSORTS GRANDCHAMP, INDEMNITE DE DEDIT. Sur le principe, nous sommes plutôt d'accord avec votre objectif de maîtrise de l'urbanisme en centre-ville et en particulier pour la préservation du commerce de proximité, comme notre vote l'a encore montré tout à l'heure.

Toutefois, je suis un peu étonné que vous ayez pu négocier avec les consorts Grandchamp début ou courant 2008 un prix comme si, à ce moment-là, il n'y avait aucun risque de crise économique et de chute de l'immobilier. Le début de la crise des subprimes aux Etats-Unis c'est juillet 2007 et il fallait être bien ignorant du fonctionnement de l'économie mondiale pour imaginer que cela n'allait pas bientôt avoir de graves conséquences en Europe. Surtout dans un conseil municipal où on parle de finance et d'économie à longueur de séance — alors qu'à mon avis on devrait justement y parler un peu moins finance et un peu plus politique —, c'est quand même un peu consternant de constater de telles erreurs d'appréciation.

Cependant, à travers vous la Ville s'est engagée et je pense que, malgré les circonstances, la Ville devrait tenir son engagement. Par principe, d'abord, et ensuite parce qu'il vaut mieux prendre le risque que l'immobilier mette plusieurs années à remonter plutôt que d'avoir tout de suite une perte sèche de 42.000 euros pour rien.

De plus, il y a un problème de méthode : vous ne nous avez pas demandé notre avis pour engager ces négociations et, maintenant que vous voulez renoncer, vous nous demandez notre approbation ! Même si c'est une procédure administrative légale, cela pose un problème moral et politique. Pour toutes ces raisons, je ne peux que voter contre cette demande d'indemnité de dédit.